

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 58

Avis public est par la présente donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance du Conseil municipal qui aura lieu **le mardi 5 novembre 2024 à 19 h 25**, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure :

- **au règlement de lotissement, article 22, pour la profondeur minimale d'un lot;**
- **au règlement de zonage, article 40, sur une marge de recul arrière;**

BUT DE LA DÉROGATION :

- Rendre présumés conformes les éléments suivants :
 - o la profondeur du terrain à être loti à **21.41 m**;
 - o la marge de recul arrière de **4.85 m** pour l'implantation d'un bâtiment principal.

À CET EFFET :

- L'article 22 du règlement de lotissement n° 58, concernant la superficie et les dimensions minimales d'un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire – Dispositions générales, prévoit dans le Tableau I, une profondeur minimale de **27.0 m**;
- L'article 40 du règlement de zonage n° 60, concernant la marge de recul arrière, prévoit dans le Tableau II, une marge de recul arrière correspondante à 25 % de la profondeur du terrain pour les bâtiments de type « Habitation ».
 - o la marge de recul arrière minimale est de **5.35 m** pour un terrain ayant une profondeur de **21.41 m**.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 134, rue Principale à Saint-Anselme. Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également se présenter au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau, afin d'obtenir des informations ou émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Anselme ce 18^e jour du mois d'octobre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 18^e jour du mois d'octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'octobre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière